

Vincent Regnault, Avocat Chef de service Affaires réglementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3102 Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel: vregnault@gazmetro.com

 $Adresse\ courriel\ pour\ ce\ dossier: \underline{dossiers.reglementaires@gazmetro.com}$

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 17 octobre 2014

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse 800, Place Victoria - bureau 2.55 Montréal QC H4Z 1A2

> Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014

Notre dossier: 312-00688

Dossier Régie: R-3879-2014 – PHASE 2

Chère consœur,

Nous avons bien reçu la demande de renseignements no 6 de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. Après un examen des diverses demandes, nous souhaitons informer la Régie que nous ne serons pas en mesure de respecter le délai du 22 octobre prochain en raison du travail que celles-ci exigent.

De fait, nous estimons probable d'être en mesure de vous transmettre d'ici le 28 octobre prochain à 12h les réponses aux questions : 1.2, 2.1 à 2.6, 3.1 à 3.3, 4.1 et 4.2, 6.1 et 6.2, 7.1 à 7.3, 8.1, 9.1 et 9.2, 10.1 à 10.5, 11.1, 12.1, 13.1, 15.1 à 15.6, 16.1 et 16.2, 17.1 et 17.2 et 18.1.

Quant aux autres questions, nous ne serons pas en mesure d'y répondre avant le début des audiences prévu pour le 29 octobre prochain. Il s'agit de questions complexes qui exigent plusieurs semaines de travail, tel que plus amplement expliqué ci-dessous.

Les questions 1.1 et 14.1 à 14.4 exigent de refaire des plans d'approvisionnement complets pour ensuite générer de nouveaux tarifs basés sur ces nouveaux plans. Un tel exercice ne pourrait être réalisé et terminé avant plusieurs semaines, Gaz Métro

n'est pas en mesure pour l'instant de préciser le moment où ces réponses seraient disponibles.

Par ailleurs, la réponse à la question 5.1 nécessite de recourir à un expert externe afin d'effectuer des simulations numériques de type Monte-Carlo. Le délai pour exécuter ce travail nous est donc inconnu. Si la Régie souhaite que Gaz Métro aille de l'avant avec un tel mandat, nous vous informerons dès que possible du délai à envisager.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault VR/mb